

Commune de Saint-Louis (68)



Ville de plus de 20 000 habitants, Saint-Louis fait partie de l'agglomération tri-nationale de Bâle, mais abrite également 204 des 902 ha de la Petite Camargue Alsacienne, plus ancienne réserve naturelle d'Alsace.

La municipalité est très dynamique en matière d'environnement et d'économies d'énergie.

Elle a réalisé un atlas de biodiversité communale et un diagnostic de ses trames vertes et bleues qui ont été traduits par des protections d'espaces naturels dans le plan local d'urbanisme, par une délégation « espace naturel sensible » pour gérer une zone humide et par un plan d'action en faveur de la biodiversité :

- nichoirs à oiseaux, gîtes à chauves-souris, hôtels à insectes,
- actions en faveur des pollinisateurs, création de mares,
- plantation de fruitiers et de nouvelles haies le long des sentiers, gestion différenciée des espaces verts,
- coefficient de biotope et orientation d'aménagement et de programmation relatif à la Trame verte et bleue inscrits dans le plan local d'urbanisme.

Ces réalisations ont été en partie financées dans le cadre de l'appel à projets « Trame verte et bleue » 2018 porté par le collectif régional.

La société civile est associée aux décisions à travers un comité « biodiversité » composé d'une vingtaine d'experts locaux

La commune porte également une politique très active en faveur de l'arbre en ville avec la réalisation d'un schéma des plantations qui a permis à la fois de recenser l'ensemble du patrimoine et de planter 2020 nouveaux arbres dans la ville et ses abords sur la période 2014-2020.

La commune, [signataire d'un contrat de territoire « Eau et Climat »](#) avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse et d'autres partenaires de son territoire, se tourne à présent vers l'agriculture avec comme ambition de proposer des pistes d'actions concrètes aux agriculteurs comportant :

- un nouveau marché de restauration collective ;
- la création sur la ville de Saint-Louis d'un point de vente de produits locaux géré directement par les agriculteurs ;
- la contractualisation de dispositifs fonciers de protection de l'environnement.

Enfin, elle ambitionne aussi de passer au niveau 3 du [label Commune Nature](#) (démarche 0 pesticide).

Lauréat 2020 « Territoires engagés pour la nature » Grand Est